

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

22 DEC. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesR
M
I

21152430

N° d'entreprise 0763.580.436

Nom

(en entier): ECP V Belgium

(en abrégé):

Forme légale: société anonyme

Adresse complète du siège: Blue Tower - 17th floor Avenue Louise 326 (P.B. 17)
1050 Brussel**Objet de l'acte : Acte sous seing privé**

Mr. John Mansvelt, représentant de EC V GP SRL, gérant statutaire de la Société, mentionne ci-après les décisions qu'il a prises ce 16 novembre 2021 :

Résolution 1 : Proposition de réaliser une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé

Compte tenu des engagements reçus en vue de l'investissement dans la société en commandite spéciale de droit luxembourgeois « Ergon Capital Partners V, SCSp », et conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le gérant statutaire estime nécessaire d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 10.500.000,00 par apport en espèces à verser sur le compte n° BE25 3632 0867 0682 de la Société ouvert auprès de la banque ING Belgique, par création de (i) 10.250.000 actions nouvelles de classe A à souscrire au prix de EUR 1,00 et (ii) 250.000 actions de classe B à souscrire au prix de EUR 1,00, et ce en vue de porter le capital de EUR 41.500.000,00 à EUR 52.000.000,00, étant entendu que le montant du capital ne sera libéré qu'à concurrence de EUR 25.000,00 par actionnaire, le solde étant appelable à tout moment en fonction des besoins de la Société.

Résolution 2 : Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

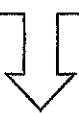
Sur la base des bulletins de souscription reçus et joints en annexe au texte des présentes résolutions, le gérant statutaire constate la souscription intégrale et la réalisation de l'augmentation de capital dont question ci-dessus, à concurrence d'un montant de EUR 10.500.000,00, par création de 10.250.000 actions nouvelles de classe A et 250.000 actions nouvelles de classe (...)

Dès lors, le capital est désormais porté à EUR 52.000.000,00, étant entendu que le solde non libéré des actions sera appelable à tout moment en fonction des besoins de la Société.

Le gérant statutaire confère tous pouvoirs au notaire Sophie Maquet:

- pour l'exécution des dispositions prises sur les résolutions qui précèdent;

behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

- pour déposer la coordination des statuts;
- pour accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de déposer l'acte au Greffe du tribunal de l'Entreprise et d'assurer la publication des modifications statutaires aux annexes du Moniteur belge.
- en vue d'accomplir toutes démarches nécessaires auprès des administrations compétentes.

EC V GP SRL

Représenté par:

Mr John Mansvelt,

Représentant permanent

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).